



DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire : 2023/2024

ELEVE : _____

CLASSE : **BTS 1ère année**

Pièces à fournir : (réservé à l'administration)

Obligatoire :

- ☐ Dossier d'inscription complété
- ☐ Documents pour l'infirmerie (1) avec une photo d'identité à coller ☐
- ☐ Photocopie du carnet de vaccination
- ☐ Photocopie de la carte d'identité de l'élève
- ☐ Copie du relevé de notes du bac
- ☐ Copie du diplôme du baccalauréat
- ☐ Copie de la notification du CROUS
- ☐ Fiche intendance complétée
- ☐ RIB (à agraffer à la fiche intendance)
- ☐ Copie du livret de famille (toutes les pages)

Facultatif :

- ☐ Chèque facultatif de 10 € à l'ordre de la maison des lycéens du lycée de Mirepoix portant nom, prénom et classe de l'élève au verso

Dans le cadre notamment des cours de langue, les professeurs peuvent enregistrer, voire filmer leurs prestations orales en continu et en interaction. Ces enregistrements ne seront visionnés que par l'élève et le professeur et pour certains exercices par la classe entière. Ils ne sont bien évidemment pas destinés à être diffusés sur quelque source que ce soit et seront détruits à la fin de l'année scolaire.

Date :/...../.....Lieu :

SIGNATURE DU PERE : DE LA MERE : ou DU RESPONSABLE : DE L'ETUDIANT

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre rectorat d'académie.

Tel. : 05.61.68.14.80

DOSSIER D'INSCRIPTION 2023/2024

BTS 1^{ère} année

CPRP 1 ☐

CIM 1 ☐

CIEL 1 ☐

Le présent dossier complété et signé, accompagné de toutes les pièces demandées en page 3, est à déposer à l'accueil ou à adresser au Secrétariat Pédagogique de la Cité scolaire

Au plus tard le 13 juillet 2023

Toute démission ou toute modification de qualité, d'adresse, de téléphone, de la situation de famille, etc... qui pourrait intervenir après cette réinscription devra nous être signalée immédiatement et par écrit. Ceci reste valable tout au long de la scolarité.

NOM : **Prénom :** **Sexe :** M ☐ F ☐

Adresse courriel de l'élève : @

(Indispensable pour recevoir les emplois du temps et diverses informations de rentrée et pendant l'année)

Numéro de téléphone de l'élève : _ _ _ _ _

N° de Sécurité sociale : _ _ _ _ _

Date de Naissance : **REDOUBLEMENT** OUI ☐ NON ☐

Existe-t-il un aménagement ? : **PAP** ☐ **PPS** ☐ **PAI** ☐

(A renouveler chaque année)

Transport scolaire : OUI ☐ NON ☐

Boursier : OUI ☐ NON ☐

Etablissement d'origine : **Public** ☐ **Privé** ☐

Code Postal : **Ville :**

Académie :

Classe précédente :

Régime : ☐ Externe ☐ DP 5 Jours ☐ DP 3 Jours ☐ DP 4 Jours ☐ Interne 4 nuits (lundi au jeudi)
☐ Interne 5 nuits (dimanche au jeudi)

L'internat est ouvert le dimanche soir : les arrivées sont de 20h à 22H (repas pris)

Dans le cadre notamment des cours de langue, les professeurs peuvent enregistrer, voire filmer leurs prestations orales en continu et en interaction. Ces enregistrements ne seront visionnés que par l'élève et le professeur et pour certains exercices par la classe entière. Ils ne sont bien évidemment pas destinés à être diffusés sur quelque source que ce soit et seront détruits à la fin de l'année scolaire.

Fait à Le Signature de l'étudiant

Responsable financier : Nom, Prénom.....

Adresse :CP + ville :

Adresse mail :

Téléphone : Profession du responsable légal 2 :.....(code ci-dessous)

Autorise la communication de son adresse postale et courriel aux associations de parents d'élèves ? oui ☐
non ☐ Accepte les SMS : oui ☐ non ☐

CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES :**AGRICULTEURS** : 10 – Agriculteurs**ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE**

21—Artisans

22—Commerçants et Assimilés

23—Chefs d'entreprise de dix salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES

31—Professions libérales

33—Cadres de la fonction publique

34—Professeurs et assimilés

35—Professions de l'information, des arts et des spectacles

37—Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises

38—Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

42—Instituteurs et assimilés

43—Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44—Clergé, religieux

45—Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46—Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

47—Techniciens

48—Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYES

52—Employés civils et agents de service de la fonction publique

53—Policiers et militaires

54—Employés administratifs d'entreprises

55—Employés de commerce

56—Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

62—Ouvriers qualifiés de type industriel

63 – Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 – Chauffeurs

65 – Ouvriers qualifiés de la manutention

67 – Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 – Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 – Ouvriers agricoles

RETRAITES

71—Retraités agriculteurs exploitants

72—Retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprises

74—Retraités cadres

75- Retraités professions intermédiaires

77 – Retraités employés

78 – Retraités ouvriers

AUTRES INACTIFS

81—Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 – Militaires du contingent

84 – Elèves, étudiants

85- Personnes sans activité professionnelle de moins de 60 ans

86 –Personnes sans activité professionnelle de 60 ans et plus

99 – Non renseigné

PIECES A FOURNIR

- ☐ Copie de la notification du CROUS pour tous les étudiants boursiers de BTS.
- ☐ 1 R.I.B. portant au dos Nom, Prénom et classe de l'élève, (à agraffer à la fiche intendance)
- ☐ 1 chèque facultatif de 10 € à l'ordre de la Maison des lycéens du lycée de Mirepoix portant au dos Nom, Prénom et classe de l'élève.
- ☐ **le numéro de Carte Jeune Région** de votre enfant à inscrire ici :
(15 euros sont crédités par la Région pour l'Association Sportive et ne seront prélevés que si l'élève participe à une sortie ou une activité). Si vous ne souhaitez pas que l'AS du lycée prélève les 15 euros cochez ici ☐

Les élèves de BTS sont étudiants. Ils sont néanmoins soumis aux mêmes obligations qu'un lycéen en termes de respect de l'assiduité et du règlement intérieur de l'établissement

Date

Nom de l'élève

Lu et approuvé

Signature

Date

**Nom du responsable
financier**

Lu et approuvé

Signature

Année scolaire 2023/2024

FICHE INTENDANCE Lycée

A RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Elève :

NOM : PRENOM : Classe à la rentrée :

Responsable financier :

NOM : PRENOM : Mail :

1. Régime et tarifs

Les régimes et tarifs suivants sont proposés (**cocher la case correspondante**).

☐ Demi-Pensionnaire 3 jours ; tarif de **330 €** à l'année

Cocher impérativement les 3 jours concernés : lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐

☐ Demi-Pensionnaire 4 jours (hors mercredi) ; tarif de **440 €** à l'année

☐ Demi-Pensionnaire 5 jours (mercredi inclus ; **régime à privilégier pour les élèves adhérents à l'association sportive les mercredis**) ; tarif de **550 €** à l'année

☐ Interne (restauration + hébergement) ; tarif de **1 313 €** à l'année

☐ Externe ; ticket repas possible de façon exceptionnelle au tarif unitaire de **3,90 €**

Les demandes de changement de régime sont exceptionnelles. Elles doivent faire l'objet d'un courrier écrit adressé au chef d'établissement au cours du mois de septembre pour le trimestre 1, avant janvier pour le trimestre 2 et avant avril pour le trimestre 3.

L'accès au self des élèves externes est exceptionnel et doit faire l'objet de l'accord de la vie scolaire. Les repas doivent IMPÉRATIVEMENT être réglés préalablement à l'intendance.

Pour les élèves demi-pensionnaires et internes :

Les factures seront communiquées par mail au début de chaque trimestre.

Les trimestres financiers sont découpés comme suit :

- Trimestre 1 du 01/09 au 31/12
- Trimestre 2 du 01/01 au 31/03
- Trimestre 3 du 01/04 au 08/07

En cas de maladie, une remise sera effectuée sur la base de **justificatifs à transmettre impérativement à l'intendance** à partir d'une durée d'absence minimale de 14 jours consécutifs.

Les bourses seront systématiquement déduites des frais scolaires.

2. Moyens de paiement proposés (également indiqués sur les factures) :

- **Par prélèvement automatique mensuel (recommandé) : compléter le « mandat de prélèvement SEPA » sauf si vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique l'année scolaire dernière au lycée.** Les prélèvements sont opérés en trois fois pour chaque trimestre entre le 10 et le 15 de novembre à juillet. Le montant des prélèvements correspond au tiers de la somme due sur l'avis des sommes à payer (facture) envoyé et peut être réajusté selon les modifications de facturation en cours de trimestre. Les éventuelles aides (bourses notamment) sont déduites du 1er prélèvement du trimestre. Le prélèvement automatique est valable durant la scolarité de votre enfant au sein du lycée par tacite reconduction. Il est cependant révocable à tout moment par écrit, conformément à la réglementation.

TOURNER SVP



- *Par télépaiement en ligne* : à partir de votre carte bancaire sur le site Educonnect : <https://teleservices.education.gouv.fr>
- *Par virement bancaire en précisant le nom de l'élève et sa classe* : **le collège et le lycée possèdent deux comptes différents**. Les références bancaires (IBAN) du lycée sont indiquées sur les factures de frais scolaires
- *Par chèque en indiquant au dos le nom de l'élève et sa classe* : à l'ordre du **lycée de Mirepoix**. Une boîte aux lettres est à votre disposition dans le hall d'accueil pour le dépôt de chèques uniquement
- *En espèces directement auprès de l'intendance* pour des **montants inférieurs à 300,00 €**

En cas de trop perçu : un remboursement à la famille sera automatiquement effectué par virement bancaire sous réserve de communication d'un RIB.

3. Coordonnées et horaires d'ouverture de l'intendance

Du lundi au vendredi de 7h45 à 13h

Tel : 05.61.68.14.80 (Touche 3)

Mél : 0090013R-gest@ac-toulouse.fr

4. Aides financières

*Pour plus de renseignements, prendre **rendez-vous avec l'assistante sociale** de l'établissement*

Tel : 05.61.68.14.80 – Touche 2 puis 4

❖ Bourses au collège ou au lycée : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

❖ Fonds sociaux (collège et lycée)

En cas de difficultés financières, une aide exceptionnelle peut être accordée pour faire face à des dépenses de vie scolaire, de scolarité et/ou de cantine. Il convient de s'adresser à l'assistante sociale de l'établissement, afin de compléter un dossier (aide ponctuelle).

Les dossiers de fonds social sont disponibles à l'intendance, à la vie scolaire ou auprès de l'assistante sociale. Les dossiers sont traités lors d'une commission au cours de laquelle sera défini le montant de l'aide accordée.

5. Biométrie et accès à la restauration scolaire

L'accès à la restauration scolaire s'effectue à partir d'une carte valable pendant toute la scolarité. Les élèves ayant oublié leur carte pourront faire l'objet d'un passage au self en fin de service.

Un accès par biométrie de la forme de la main droite pourrait être possible sous réserve de conditions sanitaires satisfaisantes. Un code d'accès est alors attribué à l'élève. L'empreinte biométrique sera supprimée du système lorsque l'élève quittera la cité scolaire.

Signature du représentant légal autorisant **la biométrie** :

Signature :



Merci de joindre impérativement un RIB à la présente fiche

Signature de la **fiche d'intendance** par le représentant légal

Signature :

Fait à le .../.../.....

FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

PHOTO

SERVICE INFIRMERIE

NOM : Prénom :

Classe : Date de naissance :/...../.....

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :
.....

N° de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :/...../...../...../.....

2. N° de tél. du travail du père :/...../...../...../..... Poste :

3. N° de tél. du travail de la mère :/...../...../...../..... Poste :

4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....
...../...../...../...../.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours
d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. **La famille est immédiatement avertie par nos soins.**
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Votre enfant porte-t-il des lunettes ? **oui** ☐ **non** ☐

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Médecin traitant

Nom :

Adresse :

Téléphone :/...../...../...../.....

ANTECEDENTS

Interventions chirurgicales :
.....

Existe-t-il un déficit ? ☐ auditif

☐ visuel

☐ moteur : a-t-il des difficultés à se déplacer ?

Présente-t-il des allergies ?

☐ alimentaires, lesquelles

☐ autres allergies, lesquelles

Est-il :

☐ diabétique ?

☐ porteur d'une maladie chronique entraînant des difficultés au quotidien ?

- asthme

- spasmophilie

- épilepsie

- autre :

A-t-il un traitement particulier ?

☐ OUI Lequel :

☐ NON

Bénéficie-t-il d'un PAI ? oui ☐ non ☐

Les médicaments prescrits par le médecin, à prendre sur le temps scolaire, doivent être déposés à l'infirmerie avec une copie de l'ordonnance.

Si vous souhaitez rencontrer l'infirmière, vous pouvez la joindre au 05.61.68.14.80.

OBSERVATIONS (réservé à l'infirmerie)

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.